

<p><b>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</b></p>  <p><b>Québec</b></p>	<b>PROCÉDURE</b>
	Code : PR-PO-59-4
	Direction responsable : Direction des services professionnels
	Adoptée au comité de direction le : 2024-07-08
	Entrée en vigueur le : 2024-07-08
<p><b>Champ d'application :</b>          Cette procédure s'adresse à l'ensemble des gestionnaires et des professionnels de la santé et des services sociaux susceptibles d'intervenir dans le processus de don de tissus, chez un usager qui demande l'aide médicale à mourir (AMM), particulièrement les médecins, les infirmières, les inhalothérapeutes, les pharmaciens, les travailleurs sociaux et les intervenants en soins spirituels, mais tout professionnel peut être impliqué.</p>	
<p><b>TITRE : Procédure relative au don de tissus humains chez un usager qui demande l'aide médicale à mourir (AMM)</b></p>	

<p><b>CONSULTATIONS</b></p> <p><input type="checkbox"/> Conseil des infirmières et infirmiers :</p> <p><input type="checkbox"/> Conseil multidisciplinaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens :</p>	<p><input type="checkbox"/> Cadres :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Table des chefs de département de la direction des services professionnels</li> <li>- Héma-Québec</li> </ul>
---	--

## 1. OBJECTIF

Cette procédure a pour objectif d'assurer l'identification et la recommandation systématique des donneurs potentiels de tissus d'usagers qui demandent l'aide médicale à mourir et d'encadrer ce processus selon les responsabilités qui incombent à notre établissement ainsi que de préciser les rôles et responsabilités de chacun.

## 2. CHAMP D'APPLICATION

Cette procédure s'adresse à l'ensemble des gestionnaires et des professionnels de la santé et des services sociaux susceptibles d'intervenir dans le processus de don de tissus chez un usager qui demande l'aide médicale à mourir, particulièrement les médecins, les infirmières praticiennes spécialisées (IPS), les infirmières, les pharmaciens, les travailleurs sociaux et les intervenants en soins spirituels.

Tous les milieux de soins du CIUSSS de la Capitale-Nationale où des demandes d'aide médicale à mourir se manifestent sont susceptibles d'être confrontés à un usager donneur potentiel. Aucun milieu ne peut donc être exclu de cette procédure. Toutefois, les donneurs potentiels de tissus sont plus susceptibles de se retrouver dans certains milieux, de sorte que ceux-ci seront priorisés pour le déploiement de la politique et de la procédure ainsi que l'offre de formation du personnel. Ces milieux sont les suivants :

- Les unités d'hospitalisation de courte durée médecine-chirurgie;
- Les blocs opératoires;
- Les lits de soins palliatifs;
- Les programmes de soutien à domicile (SAD);
- Groupe de médecine de famille (GMF).
  - Milieu ajouté exceptionnellement pour cette procédure.

## 3. DÉFINITIONS

Les définitions sont disponibles dans la politique relative au don d'organes et de tissus humains PO-59.

## 4. MARCHE À SUIVRE

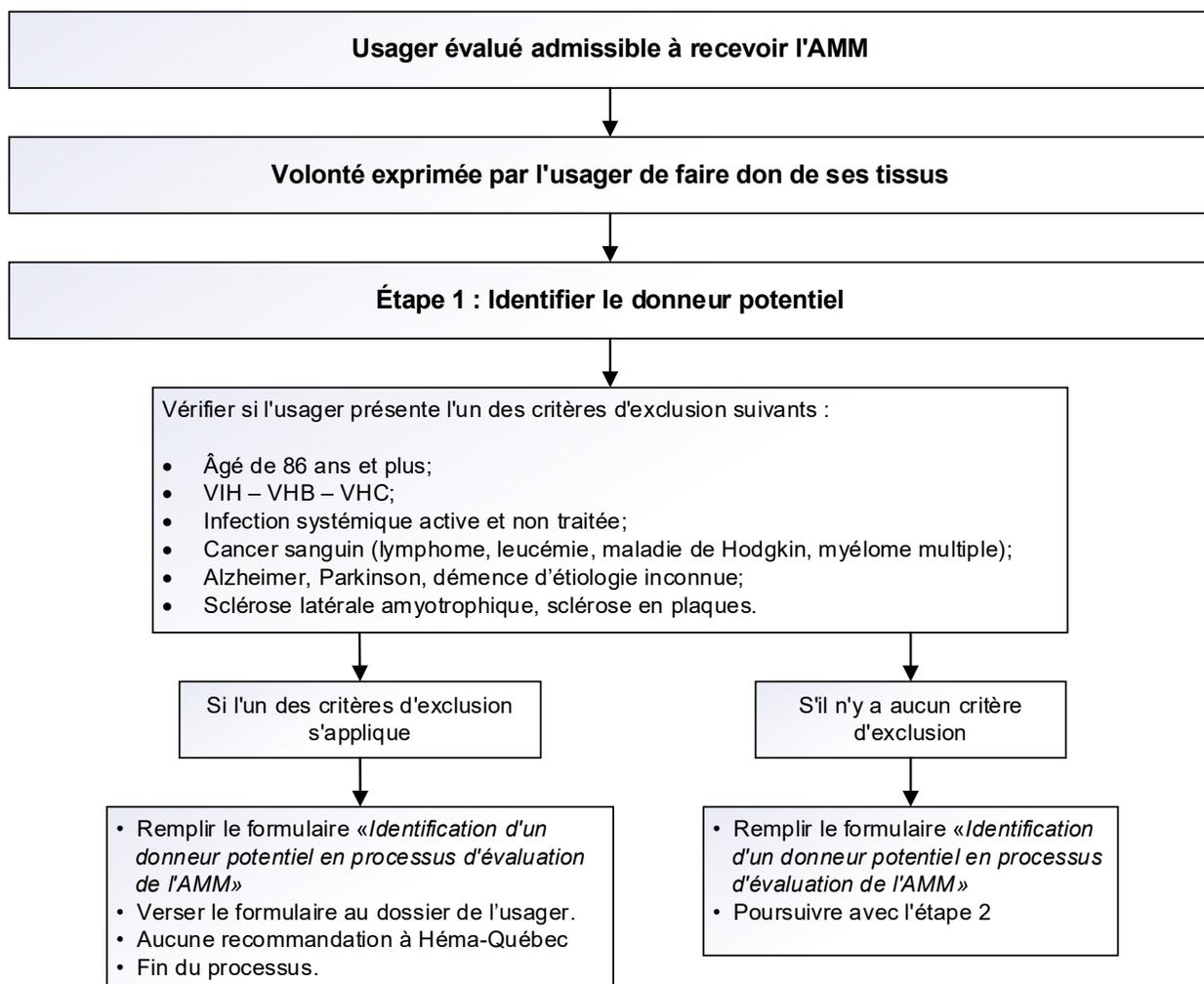
La procédure type d'Héma-Québec pour recommander un donneur potentiel avant l'administration de l'AMM est disponible à l'[Annexe 1](#) de la présente procédure.

Pour toutes les demandes d'AMM où l'usager est déclaré admissible au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale, un professionnel impliqué dans la démarche de prestation du soin doit assurer la complétion du formulaire *Identification d'un donneur potentiel en processus d'évaluation de l'AMM* ([Annexe 2](#)) en fonction des étapes décrites dans la présente procédure. Il s'agit d'une mesure visant à assurer une identification et une référence rapides des donneurs potentiels de tissus à Héma-Québec, tel que prévu à la LSSSS. Pour les milieux non prioritaires, une révision des procédures déjà établies dans les milieux prioritaires sera d'abord réalisée afin d'en faire ressortir des constats d'amélioration.

Un aide-mémoire décrivant les étapes à suivre pour l'identification et la recommandation d'un donneur potentiel en attente d'AMM au CIUSSS de la Capitale-Nationale a été développé en cohérence avec la procédure type d'Héma-Québec ([Annexe 3](#)).

## Étape 1 : Identifier le donneur potentiel

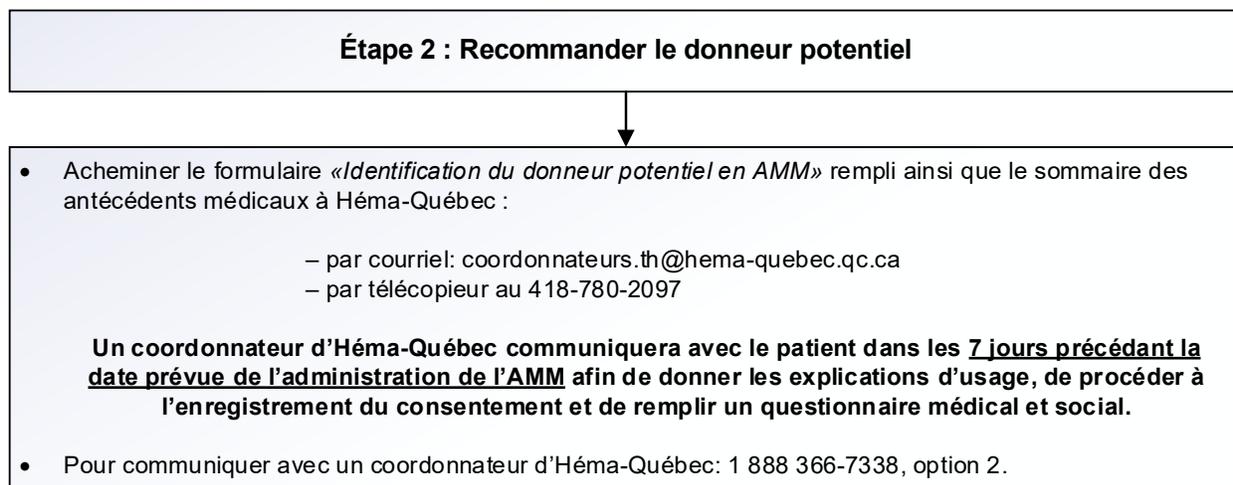
Les professionnels compétents en charge de l'évaluation pour l'AMM sont encouragés à participer au processus d'identification et de recommandation des donneurs potentiels. En effet, le patient qui demande l'AMM souhaite planifier et recevoir des soins respectueux afin de préserver sa dignité et son autonomie. C'est pourquoi il devient sensé de discuter des volontés du patient en lien avec le don de tissus après le décès lors de l'évaluation dans le cadre de la demande d'AMM. Si le patient exprime une ouverture au don de tissus, Héma-Québec a établi des critères de qualification sur lesquels les professionnels de la santé doivent s'appuyer pour guider l'identification d'un donneur potentiel. Pour tout usager ayant été déclaré admissible à l'AMM, le professionnel compétent prestataire doit vérifier si la personne présente l'un ou l'autre des critères d'exclusion prévus par Héma-Québec.



Lorsque le don de tissus est discuté avec la personne lors de l'évaluation, il est important d'informer ce dernier de la possibilité qu'il ne soit pas admissible au don au moment de son décès. En effet, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'une personne qui ne rencontre aucun critère d'exclusion ne puisse finalement pas être donneuse de tissus au moment du décès.

## Étape 2 : Recommander le donneur potentiel

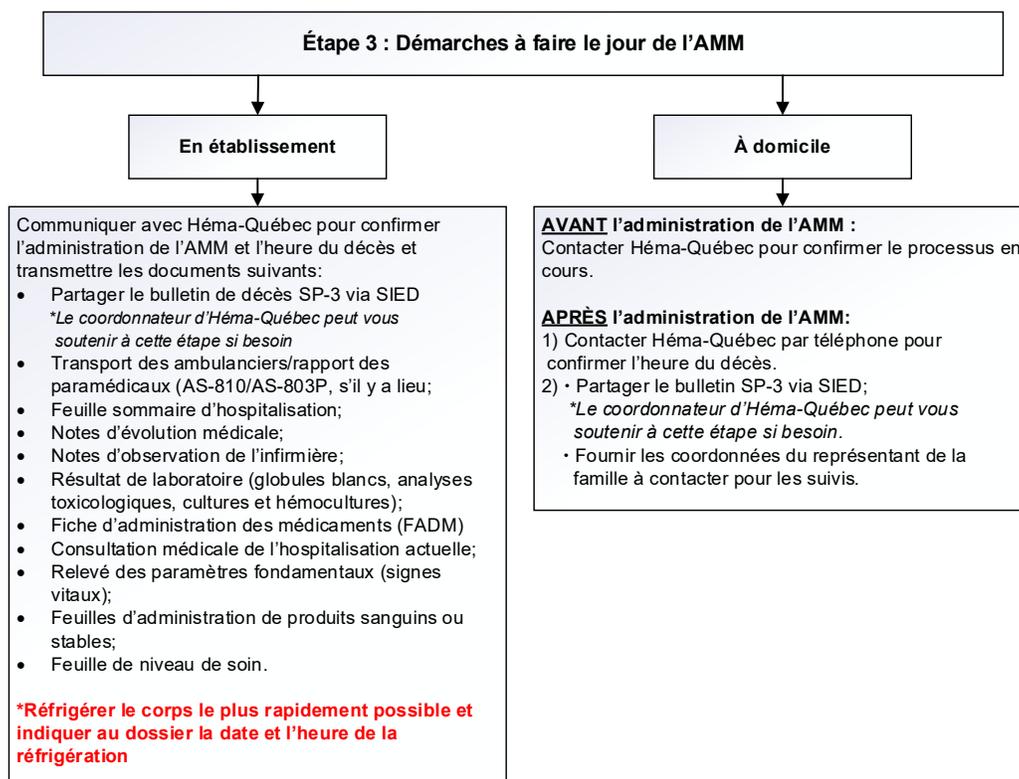
Pour tout usager identifié à l'étape 1, le professionnel compétent en charge de la prestation de l'AMM doit contacter Héma-Québec pour recommander le donneur potentiel en suivant les étapes suivantes.



Il est important de savoir qu'une priorisation des recommandations de donneurs est réalisée au quotidien. En effet, selon les horaires et les besoins, il est possible qu'Héma-Québec ne procède à aucun prélèvement au moment du décès.

## Étape 3 : Démarches à faire le jour de l'AMM

Le jour de l'administration de l'AMM, les étapes suivantes doivent être suivies :



Une fois le donneur confirmé et l'AMM administrée, le corps est pris en charge par Héma-Québec et transféré vers les installations où sont situées leurs équipes. À la suite des prélèvements, Héma-Québec se charge du retour du corps vers la maison funéraire choisie par la famille.

## **5. RESPONSABILITÉ**

### **5.1 GESTIONNAIRES**

- Assure la diffusion, la promotion et le respect de la présente procédure.

### **5.2 PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ**

- Assure l'application de la présente procédure lorsque la situation le requiert.

### **5.3 COMITÉ EN DON D'ORGANE ET DE TISSUS**

- Assure la mise à jour et la révision de la présente procédure en tenant compte des meilleures pratiques en don de tissus.

## **6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente procédure entre en vigueur le X.

## **7. ANNEXES**

- Annexe 1 : Procédure type pour recommander un donneur potentiel avant l'administration de l'AMM (*Héma-Québec*)
- Annexe 2 : Formulaire *Identification d'un donneur potentiel en processus d'évaluation de l'AMM (Héma-Québec)*
- Annexe 3 : Aide-mémoire pour recommander un donneur potentiel de tissus en processus d'évaluation d'AMM (CIUSSS de la Capitale-Nationale)
- Annexe 4 : Annexe 4 — Le don de tissus humains : Informations pour les professionnels impliqués dans le processus d'AMM (Héma-Québec)

# Annexe 1 — Procédure pour recommander un donneur potentiel avant l'administration de l'AMM



## LE DON DE TISSUS HUMAINS

### Procédure pour recommander un donneur potentiel AVANT L'ADMINISTRATION DE L'AMM

AMM

## PATIENT EN PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'AMM

### 1 IDENTIFIER le donneur potentiel (établissement ou domicile)

#### Vérification de la présence d'un critère d'exclusion:

- Âgé de 86 ans et plus;
- VIH - VHB - VHC;
- Infection systémique active et non traitée;
- Cancer sanguin (lymphome, leucémie, maladie de Hodgkin, myélome multiple);
- Alzheimer, Parkinson, démence d'étiologie inconnue;
- Sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaques.



### 2 RECOMMANDER le donneur potentiel

#### PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIEUR (option recommandée)

Remplir le formulaire « Identification du donneur potentiel en AMM » et l'acheminer à Héma-Québec par courriel ou par télécopieur:

**coordonnateurs.th@hema-quebec.qc.ca**  
**418 780-2097 (Télécopieur)**

- Une communication confirmant la réception du document sera acheminée au professionnel ayant fait la recommandation;
- La confirmation de l'admissibilité de votre patient au don de tissus vous sera communiquée après la réalisation du questionnaire médical et social (dans les 7 jours qui précèdent l'administration de l'AMM).

#### PAR TÉLÉPHONE

(si l'accès au formulaire est impossible)

Contactez Héma-Québec par téléphone:  
**1 888 366-7338, option 2**  
**(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)**

#### Fournir les informations suivantes:

- Nom, date de naissance et numéro de carte d'assurance maladie (RAMQ) du donneur;
- Informations médicales du patient;
- Date et lieu prévus de l'AMM;
- Numéro de téléphone du patient et date et heure où il sera possible de joindre ce dernier;
- Nom du professionnel, n° de permis et coordonnées.



**Communiquer au patient qu'un coordonnateur d'Héma-Québec entrera en contact avec lui dans les 7 jours précédant la date prévue de l'AMM afin de donner les explications d'usages, d'enregistrer son consentement et de remplir un questionnaire médical et social.**

### 3 DÉMARCHES À FAIRE le jour de l'AMM

**1 888 366-7338, option 2**  
(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

#### ÉTABLISSEMENT

Communiquer avec Héma-Québec pour confirmer l'administration de l'AMM et l'heure du décès et transmettre les documents suivants:

#### PERSONNEL DE L'ADMISSION:

- Partager le bulletin de décès SP-3 via SIED;
- Le coordonnateur d'Héma-Québec peut vous soutenir à cette étape si besoin.

#### PERSONNEL HOSPITALIER:

- Transport des ambulanciers/rapport des paramédicaux (AS-810/AS-803P), s'il y a lieu;
- Feuille sommaire d'hospitalisation;
- Notes d'évolution médicale;
- Notes d'observation de l'infirmière;
- Résultats de laboratoire (globules blancs, analyses toxicologiques, cultures et hémocultures);
- Fiche d'administration des médicaments (FADM);
- Consultation médicale de l'hospitalisation actuelle;
- Relevé des paramètres fondamentaux (signes vitaux);
- Feuilles d'administration de produits sanguins ou stables;
- Feuille de niveau de soin.



**Réfrigérer le corps le plus rapidement possible et indiquer au dossier la date et l'heure de la réfrigération.**

#### DOMICILE

#### AVANT L'ADMINISTRATION DE L'AMM:

Contactez Héma-Québec pour confirmer le processus en cours.

#### APRÈS L'ADMINISTRATION DE L'AMM

- 1) Contacter Héma-Québec par téléphone pour confirmer l'heure du décès.
- 2) • Partager le bulletin de décès SP-3 via SIED;  
Le coordonnateur d'Héma-Québec peut vous soutenir à cette étape si besoin.  
• Fournir les coordonnées du représentant de la famille à contacter pour les suivis.

Prise en charge du processus par Héma-Québec



Formulaire  
**IDENTIFICATION D'UN DONNEUR POTENTIEL EN PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'AMM**

Nom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Numéro RAMQ: \_\_\_\_\_

**1 IDENTIFIER** le donneur potentiel (établissement ou domicile)

Vérification de la présence d'un critère d'exclusion	OUI	NON
Âgé de 86 ans et plus		
VIH - VHB - VHC		
Infection systémique active et non traitée		
Cancer sanguin (lymphome, leucémie, maladie de Hodgkin, myélome multiple)		
Alzheimer, Parkinson, démence d'étiologie inconnue		
Sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaques		

**2 RECOMMANDER** le donneur potentiel et communiquer les informations à son sujet

Vérifications d'usage par le professionnel de la santé

**MON PATIENT SOUHAITE ÊTRE UN DONNEUR DE TISSUS HUMAINS À SON DÉCÈS:**

Date prévue de l'AMM: Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Heure \_\_\_\_ : \_\_\_\_  Non déterminée  Mon patient a déjà subi une chirurgie de la cataracte:  
 Nom de l'établissement: \_\_\_\_\_  AMM au domicile  Oui  Non

**MON PATIENT CONSENT À CE QUE JE TRANSMETTE SON ADRESSE, SES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET LES INFORMATIONS MÉDICALES CONNUES SUR SON ÉTAT À HÉMA-QUÉBEC:**

Téléphone: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Diagnostic motivant l'AMM: \_\_\_\_\_

Moment privilégié pour joindre le patient (facultatif): Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Heure \_\_\_\_ : \_\_\_\_

**3 TRANSMETTRE** les informations sur le donneur potentiel

Transmission du formulaire à remplir

Acheminer le formulaire rempli et le sommaire des ATCD médicaux à Héma-Québec par courriel: [coordonnateurs.th@hema-quebec.qc.ca](mailto:coordonnateurs.th@hema-quebec.qc.ca) ou par télécopieur au **418 780-2097**.

Note: Un coordonnateur d'Héma-Québec entrera en contact avec votre patient dans les 7 jours précédant la date prévue de l'administration de l'AMM afin de donner les explications d'usage, de procéder à l'enregistrement du consentement et de remplir un questionnaire médical et social.

**Pour parler avec un coordonnateur d'Héma-Québec, appelez-nous au: 1 888 366-7338, option 2.**

**RÉSERVÉ AU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ**

Coordonnées du professionnel de la santé:

Téléphone: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  Fax: (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Nom du professionnel  md  inf.

Numéro de permis

Signature du professionnel

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Jour Mois Année

**RÉSERVÉ À HÉMA-QUÉBEC**

Suivant l'évaluation de l'admissibilité du patient au don de tissus humains votre patient est jugé:

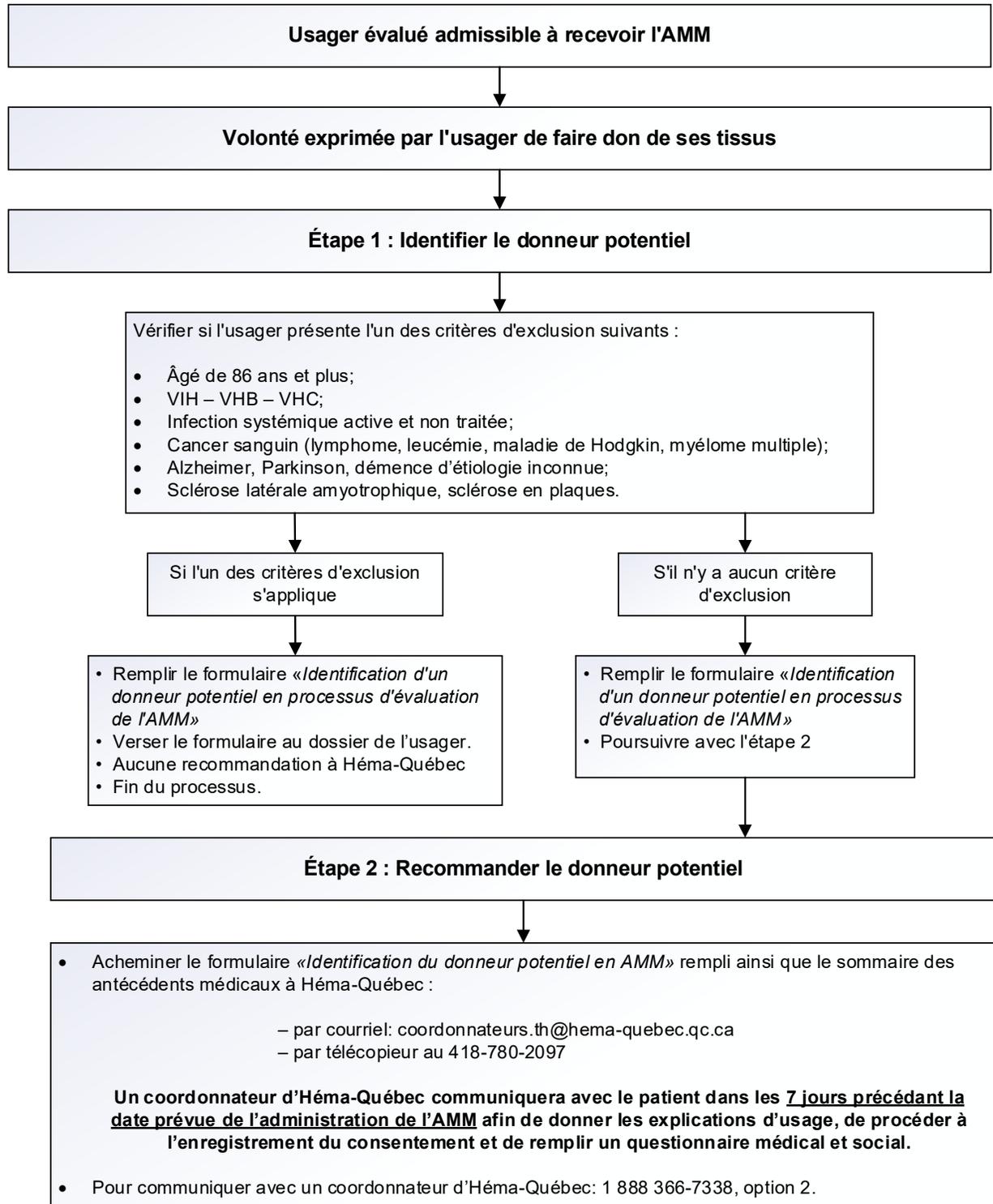
admissible  non admissible

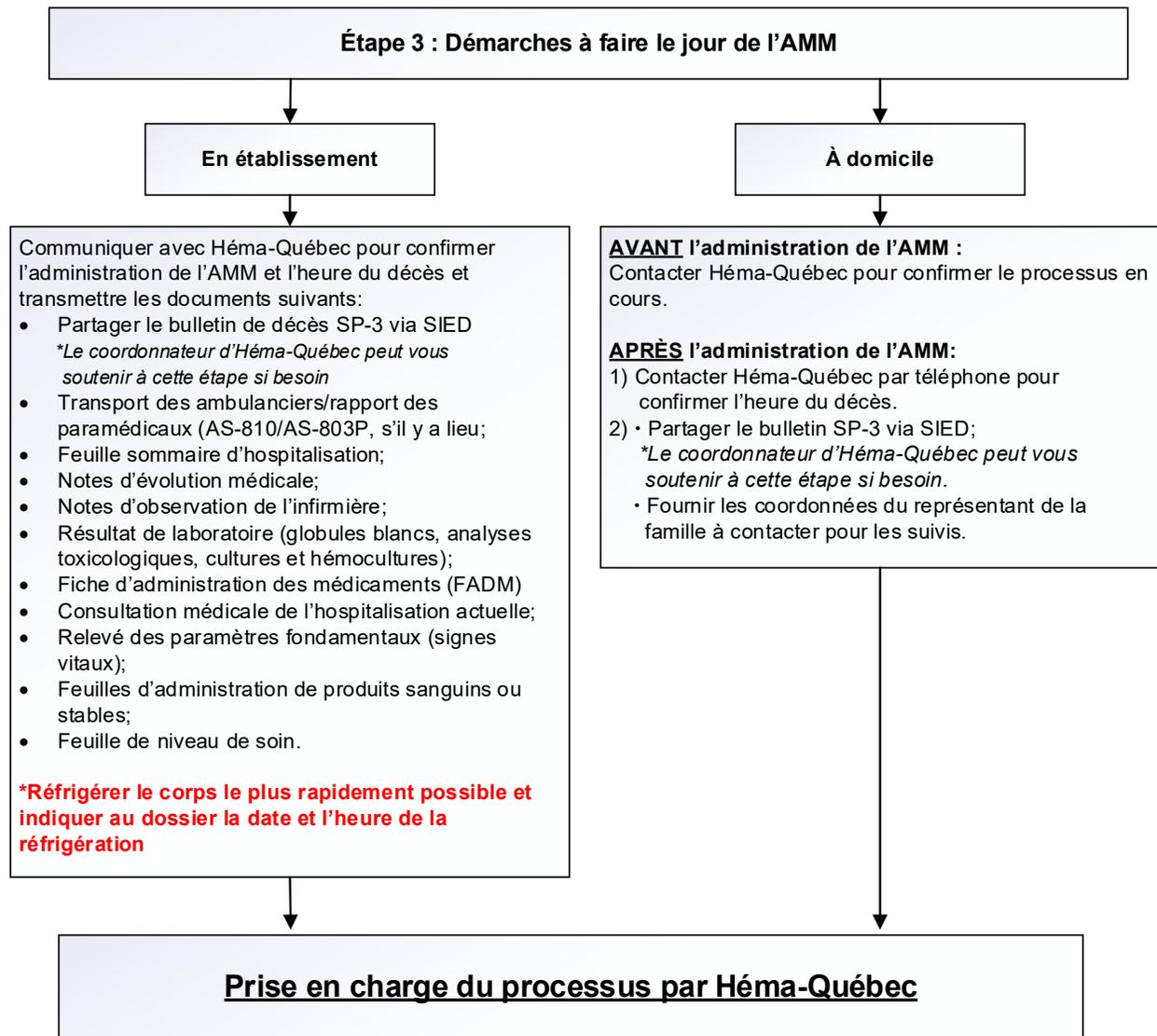
Nom du coordonnateur d'Héma-Québec

Signature

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
Jour Mois Année

### Annexe 3 — Aide-mémoire pour recommander un donneur potentiel de tissus en processus d'évaluation d'AMM (CIUSSS de la Capitale-Nationale)







LE DON  
DE TISSUS  
HUMAINS

INFORMATIONS POUR LES  
PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS  
LE PROCESSUS AMM

## L'IMPORTANCE DE L'IDENTIFICATION ET DE LA RECOMMANDATION

Le patient qui demande l'AMM souhaite planifier et recevoir des soins respectueux de sa dignité et de son autonomie. Lors de l'évaluation du patient, **il devient sensé de discuter des volontés du patient en lien avec le don de tissus après le décès**, afin que l'on puisse connaître et respecter sa volonté d'être donneur ou non. Ainsi, la démarche d'identification et de recommandation suggérée pour les cas d'AMM planifiée est différente de celle qui a lieu à la suite d'un décès. Pour aider Héma-Québec à optimiser la prise en charge des donneurs potentiels de tissus, **les professionnels évaluateurs pour l'AMM sont encouragés à participer au processus d'identification et de recommandation des donneurs potentiels.**

### CRITÈRES D'EXCLUSION:

- Âgé de 86 ans et plus;
- Infection systémique active et non traitée;
- Maladie transmissible par le sang (VIH, hépatite B et C);
- Cancer sanguin (leucémie et lymphome, myélome multiple et maladie de Hodgkin);
- Maladies neurologiques (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, démence d'étiologie inconnue, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique).

**LES DIFFÉRENTS TISSUS POTENTIELLEMENT PRÉLEVÉS VARIENT SELON L'ÂGE DU DONNEUR.**

**UN SEUL DONNEUR  
DE TISSUS PEUT AIDER  
PLUS DE 20 RECEVEURS!  
CHAQUE RECOMMANDATION  
PEUT FAIRE TOUTE  
LA DIFFÉRENCE!**

**Recommander le patient** à Héma-Québec en utilisant le formulaire *Identification d'un donneur potentiel en processus d'évaluation de l'AMM*.

Un coordonnateur d'Héma-Québec contactera le patient **dans les 7 jours précédant l'AMM** afin de transmettre les explications d'usages, d'enregistrer son consentement et de remplir un questionnaire médical et social. Le patient sera avisé de son éligibilité au don de tissus suivant l'évaluation effectuée par le coordonnateur d'Héma-Québec. Par la suite, la décision sera communiqué au professionnel responsable de l'AMM.

**Une priorisation est faite au quotidien selon les horaires et les besoins pour identifier les donneurs qui aideront le plus de receveurs.** Même si un donneur est admissible, le prélèvement est ajusté en fonctions des besoins opératoires et il peut arriver qu'un changement de dernière minute survienne. Il est possible qu'Héma-Québec ne procède à aucun prélèvement selon les besoins en tissus au moment du décès.

**Une fois l'AMM administrée et le donneur confirmé, le corps est pris en charge par Héma-Québec** et transféré vers les installations choisies par Héma-Québec à Québec ou à Montréal, où sont situées ses équipes. À la suite des prélèvements, Héma-Québec se charge du retour du corps vers la maison funéraire choisie par la famille.

**POUR PARLER AVEC UN COORDONNATEUR  
D'HÉMA-QUÉBEC, APPELÉZ-NOUS AU :**

1 888 366-7338, option 2